



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Chapitre 5. L'agriculture française et le marché commun

M. François Clerc

Citer ce document / Cite this document :

Clerc François. Chapitre 5. L'agriculture française et le marché commun. In: Économie rurale. N°79-80, 1969. pp. 81-98;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2037>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_79_1_2037

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Chapitre 5

L'AGRICULTURE FRANÇAISE ET LE MARCHÉ COMMUN

par François CLERC *

Le marché commun changera-t-il quelque chose au destin de l'agriculture française ? A en juger par la façon dont les agriculteurs l'ont réclamé et acclamé et par l'ardeur persévérante avec laquelle les gouvernements français successifs en ont poursuivi la réalisation, on pourrait penser qu'il s'agit d'un événement de portée considérable. Pourtant, dans un excellent ouvrage dont le retentissement demeure considérable : *une France sans paysans* (1), MM. Gervais, Servolin et Weil, bien qu'ils s'essayent à définir l'avenir de l'agriculture française, ne mentionnent pour ainsi dire pas le marché commun (2). Serait-il au contraire un événement sans portée profonde sur l'évolution de l'agriculture française ?

L'agriculture considérée comme justification de l'intégration européenne

Les raisons que les Européens avaient de s'unir au lendemain de la guerre étaient essentiellement d'ordre politique : éviter la renaissance de luttes fratricides, être en mesure de résister plus efficacement à la menace soviétique. C'est cependant une union à caractère économique, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui fut créée la première et c'est à une autre union à caractère économique, la Communauté économique européenne, qu'on en revint après l'échec de la Communauté européenne de défense. A ces Communautés à vocation « matérielle », dont on escomptait (3) par un raisonnement que certains par la suite ont jugé un peu sommaire (4) qu'elles conduiraient insensiblement à une union politique, des justifications économiques ont été trouvées, notamment une meilleure localisation de la production du point de vue des facteurs naturels et des zones de consommation.

* Administrateur principal à la Commission des Communautés Européennes, Bruxelles.

(1) GERVAIS, SERVOLIN et WEIL. — *Une France sans paysans*. Edit. du Seuil. Paris, 1965.

(2) Il n'en est question qu'une fois, p. 18.

(3) Voir la déclaration de Robert Schumann du 9 mai 1950.

(4) En particulier, ALLAIS (Maurice). — *L'Europe unie, route de la prospérité*. Paris, 1960, p. 135, et aussi MARCHAL (André). — *L'Europe solidaire*. Edit. Cujas, Paris, 1964, p. 236.

Dans cet essai de justification, l'agriculture a tenu une place importante. La production agricole n'est-elle pas, avec les mines et la sidérurgie, « l'un des secteurs où les progrès de productivité qui résulteront du marché commun, c'est-à-dire de la spécialisation progressive des productions et de l'élargissement des débouchés, peuvent avoir les effets les plus importants sur le niveau de vie des producteurs aussi bien que des consommateurs » (5) ? Dans cette perspective, la vocation de la France n'est-elle pas de nourrir l'Europe à bon compte ?

Compétitivité de l'agriculture française (6)

De fait, l'agriculture française bénéficie d'un certain nombre d'avantages par rapport à ses partenaires dans le Marché commun. Les agronomes s'accordent généralement pour reconnaître qu'elle possède proportionnellement plus de sols plats et fertiles, plus de zones à climat propice que les deux autres pays étendus du marché commun, l'Allemagne et l'Italie ; ses sols seraient en moyenne meilleurs « naturellement » que ceux des Pays-Bas. Il est évidemment assez difficile que de démontrer cette supériorité française (7), la comparaison des seuls rendements ne peut le permettre car bien d'autres facteurs les influencent. En contrepartie, comme Bernard Oury l'a bien mis en évidence dès 1959 (8), l'agriculture française tire l'avantage, sous l'angle de la productivité, de la faible densité de population active agricole et de la dimension plus étendue des exploitations agricoles. Il n'est pas jusqu'à la disparité des rendements — au détriment de l'agriculture française — qui, dans la mesure où elle serait imputable à une moindre utilisation des facteurs d'intensification de la production (engrais, pesticides, matériel, carburants et lubrifiants, tourteaux et aliments du bétail) apporterait une preuve

(5) Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine. Rapport des chefs de délégation aux Ministres des Affaires étrangères. Première partie, titre 1^{er}, chapitre 4, section 1^{re} Bruxelles, 21 avril 1956.

(6) Voir tableaux I et II.

(7) Voir cependant à ce sujet les études de M. Klatzmann.

(8) OURY (Bernard). — *L'agriculture au seuil du Marché commun*. PUF, Paris, 1959.

supplémentaire de la supériorité de l'agriculture française : si avec de si bonnes terres, les agriculteurs français produisent déjà tant et à si bas prix, que sera-ce lorsqu'ils se seront modernisés ?

Précisément, avant le marché commun les prix agricoles français, si on les compare à ceux des autres pays de la Communauté, semblent prouver qu'il en coûtait moins cher pour produire en France (9).

Toutefois, cette affirmation de portée générale aurait pu dès le départ être nuancée comme le raisonnement l'aurait permis et comme l'expérience des années ultérieures commence à le montrer : l'Italie bénéficie de conditions naturelles pour la production du vin, des fruits et des légumes au moins aussi bonnes que la France... ; en outre avec l'application de plus en plus grande du progrès technique aux cultures et vu la place croissante des productions animales, il est de plus en plus possible de s'affranchir du milieu naturel et de produire de tout partout à des prix compétitifs, comme l'agriculture et l'horticulture néerlandaises en apportent la preuve.

Néanmoins, dès le départ, l'agriculture française semblait devoir distancer dans l'ensemble plusieurs de ses concurrents et l'écart ne pouvait qu'aller en croissant, au fur et à mesure de la modernisation de l'agriculture française, en retard de ce point de vue.

L'apparente vocation de l'agriculture française à nourrir le reste de l'Europe est sortie du domaine des hypothèses pour rentrer dans celui des réalités le jour où apparurent des excédents chroniques de production. Nos partenaires les feraient-ils venir chez eux plutôt que d'importer des pays tiers ? Ces excédents iraient-ils jusqu'à prendre la place de leur propre production agricole qui régesserait ?

La place faite par la politique agricole commune aux excédents français (10)

La Communauté économique européenne devait elle-même limiter les effets de la juxtaposition au sein d'un même marché commun de l'agriculture française et des agricultures des pays partenaires. Elle eut bien évidemment provoqué une meilleure localisation de la production agricole et procuré au consommateur des aliments meilleur marché si elle eut aligné les cinq autres pays sur les prix agricoles du pays où ils étaient les plus bas, c'est-à-dire la

(9) En supposant — ce qui paraît probable — que les prix des produits achetés par les agriculteurs n'aient pas en moyenne été très différents de pays à pays ; en fait, certains étaient plus élevés en France, ce qui confirme la thèse avancée. Voir tableau III.

(10) Voir les tableaux IV et V et les graphiques a, b et c.

France. Apparemment cela a été jugé impossible puisque ce ne fut pas fait, malgré des avantages certains à long terme. On sait que les prix communautaires ont été fixés un peu au-dessus de la moyenne des prix nationaux de telle sorte que ce n'est que dans quelques pays et seulement dans une mesure limitée que les prix provoqueront la disparition d'une partie de la production agricole. Il s'agit à vrai dire d'une vue un peu théorique des choses : la prédominance en Europe occidentale des exploitations familiales de petites dimensions enlève aux variations de prix beaucoup de leurs effets sur le volume de l'offre.

Dans la pratique, le système communautaire mis sur place permet donc à la production de chaque pays de survivre. L'avantage que les pays excédentaires tirent du marché commun consiste en deux choses : d'une part, les importations en provenance des autres Etats membres ont priorité dans chaque Etat membre sur les importations en provenance des pays tiers (11) ; d'autre part, l'écoulement sur le marché mondial des excédents que les autres Etats membres auraient pu absorber, mais qu'ils n'ont pas absorbé, se fait pratiquement à leurs frais et l'écoulement des superexcédents (ceux qui de toute façon ils n'auraient pu absorber, à moins que leur propre production régresse) se fait aux frais de la Communauté, c'est-à-dire que l'écoulement des superexcédents français n'est financé par la France qu'à concurrence du tiers environ (la France en contrepartie finance dans la même proportion l'écoulement des superexcédents des autres pays).

Une menace : la liberté d'établissement ?

On sait que le Traité de Rome prévoit que les ressortissants des autres Etats membres pourront s'établir exploitants agricoles en France dans les mêmes conditions que les ressortissants français et jouiront des mêmes facilités.

Les agriculteurs français ont-ils à craindre l'arrivée de nombreux immigrants qui anéantirait les effets de la politique agricole française tendant à contrôler le prix des terres, à rendre des terres disponibles et à faciliter l'agrandissement d'un certain nombre d'exploitations ?

Il est très difficile de se hasarder à un pronostic car les opinions les plus diverses peuvent s'appuyer sur de bons arguments : il suffit certes de

(11) Les contrats à long terme prévus par le Traité de Rome tendaient déjà à favoriser le développement des échanges intra-communautaires ; puis il y eut, pour les céréales, le « montant forfaitaire » ; au stade du marché unique, la préférence communautaire consiste en ce que le producteur communautaire peut toujours supplanter les pays tiers en abaissant son prix de vente, tandis que si ceux-ci en font autant le relèvement des prélèvements annule en principe leurs efforts.

nouveaux venus peu nombreux pour détraquer le marché foncier, mais y aura-t-il vraiment beaucoup d'agriculteurs étrangers qui chercheront à s'établir dans les régions françaises où la concurrence sur le marché foncier est vive ?

Le Marché commun et le revenu de l'agriculture française (12)

Au total, l'avantage principal que l'agriculture française a tiré jusqu'à présent du marché commun consiste en ceci : les prix reçus sont supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant et encore plus à ce qu'ils auraient été sans le marché commun. Notamment, les cotisations de résorption auraient atteint un niveau très élevé.

Du fait du marché commun, le revenu des agriculteurs français sera-t-il plus ou moins variable ? Il est de fait que les prix reçus par les producteurs de céréales oscilleront plus que du temps de la souveraineté absolue de l'O.N.I.C. Pour les autres produits (par exemple œufs, viande de porc, fruits et légumes, etc...) il est difficile de répondre car, s'il est bien évident qu'en dix ans le nombre de produits agricoles dont le prix est soutenu s'est considérablement accru, il est malaisé de démêler ce qui ce serait fait de toute façon et ce qui est imputable au marché commun. Toutefois, il paraît probable que le marché commun a renforcé la tendance générale à l'organisation des marchés agricoles.

Le marché commun se traduit par une physionomie un peu différente de la répartition des revenus à l'intérieur de l'agriculture française. D'abord les hausses des prix auront accru l'écart en valeur absolue entre petits et gros producteurs. En outre, le pourcentage de hausse des produits agricoles n'a pas été exactement le même pour tous les produits agricoles. Et, enfin, pour les céréales une double évolution s'est produite : du fait de la suppression du quantum, la hausse du prix a été plus importante pour les gros producteurs que pour les petits, il en est résulté une variation de l'écart en valeur relative, et, par ailleurs, le principe « à travail égal (la production d'un quintal de blé par exemple), salaire (c'est-à-dire prix reçu) égal », que l'on soit en Picardie ou dans l'Ariège, a été répudié et le prix est différencié dans l'espace, en vue d'une meilleure localisation de la production agricole.

Le résultat le plus tangible du marché commun pour l'agriculture française, à savoir l'élévation du revenu global, est imputable à la fois au relèvement des prix à la consommation en France, au développement des exportations vers les autres Etats membres et enfin à l'intervention du F.E.O.G.A. au bénéfice des exportations vers les pays tiers. Ce dernier facteur constitue l'élément faible de l'édifice.

(12) Voir tableau VI.

L'avenir de l'agriculture française serait évidemment plus assuré si l'Europe était en mesure d'absorber tous ses excédents et dans ce cas, les absorberait plutôt que d'importer (13).

Certes, au total la Communauté demeure largement importatrice de produits agricoles ; ses importations brutes et aussi nettes sont même en augmentation et cela est vrai également pour les produits dont elle a organisé les marchés. Mais pour certains produits, la situation vers laquelle on s'achemine est celle d'une Europe excédentaire (14). Pour ces produits, le marché commun n'aura été pour l'agriculture française qu'un ballon d'oxygène qui aura reculé de quelques années les décisions pénibles, mais indispensables, tendant à ajuster l'offre à la demande (15).

Le Marché commun et l'orientation des productions

Le marché commun provoquera-t-il des modifications sensibles dans l'importance relative des différentes productions ? On se rappelle certaines prévisions faisant état de la possibilité d'un accroissement très sensible de la surface en céréales du fait du marché commun (16). En fait, il ne semble pas que pour les « grandes » productions (céréales, lait et viande bovine), les variations de prix dues au marché commun entraînent des changements sensibles dans leur importance relative : tous les prix ont monté et, de toute façon, bien d'autres facteurs que les niveaux relatifs des prix interviennent dans les décisions des agriculteurs.

(13) Pour plusieurs produits, le système communautaire en rendant souvent à peu près équivalent pour le producteur le fait que sa marchandise soit écoulee dans la Communauté ou vendue sur le marché mondial, n'incite peut-être pas suffisamment au développement des échanges intracommunautaires, de crainte probablement de perturber les courants d'échange traditionnels avec les pays tiers.

(14) Certains s'essayaient encore à rechercher le ou les pays responsables d'excédents communautaires. Cela nous paraît très discutable tant sur le plan de la réalité du fait que de la conception européenne.

(15) Cf. GERVAIS, SERVOLIN et WEIL. — Op. cit., p. 18.

(16) Voir en particulier Dr. D. GRUPE. — *Entwicklung und Möglichkeiten der Getreideproduktion in Frankreich* (Evolution et possibilités de la production céréalière en France). Agrarwirtschaft, Hannover, octobre 1960. Le Dr. Grupe envisageait la possibilité d'un accroissement des surfaces en céréales de 2,6 millions d'hectares au détriment des terres incultes (— 500 000 ha), des prairies permanentes (— 1 million d'hectares), des jachères (— 350 000 ha), des cultures fourragères (— 365 000 ha) et des autres cultures.

TABLEAU I

Potentiel et caractéristiques structurelles de l'agriculture des six pays de la C.E.E.

	Année	Unité	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.	Source : O.S.C.E. Statistique agricole
Surface agricole utilisée	1965	000 ha	13.870,6	33.817,9	19.569,0	2.269,7	1.658,1	135,1	71.320,3	1967 n° 3 - p. 20
Cultures fruitières	1965	000 ha	101,4	250,0	597,1	55,3	29,8	0,3	1.033,9	1967 n° 3 - p. 35
Vigne	1965	000 ha	83,1	1.401,9	1.150,1	—	—	1,2	2.636,3	1967 n° 3 - p. 36
Vaches laitières	1966	000 têtes	5.854	9.622	3.450	1.731	1.025	56	21.738	1967 n° 11 - p. 17
Main-d'œuvre permanente masculine	1963	000	1.294	2.090	3.032	310	190,3	10,8	6.927	1967 n° 5 - p. 9
S.A.U./U.T.H. (une U.T.H. = 300 journées par an)	1963	ha	6,2	11,3	5,4	5,7 (1960)	5,2 (1960)	—	—	1967 n° 3 ... 1965 n° 5 ...
Exploitations agricoles de 1 ha et plus	—	000	1.252 (1965)	1.805 (1963)	2.756 (1961)	209 (1965)	154 (1966)	8 (1966)	6.180	1966 n° 10 - p. 80
Superficie moyenne	—	ha	10,25	17,80	6,77	10,68	10,16	16,62	10,9	1966 n° 10 - p. 82
% S.A.U. dans les exploitations de 20 ha et plus	—	%	40,9	66,2	41,0	40,0	38,7	65,7	53,7	1936 n° 10 - p. 82
Tracteurs agricoles	1964	000	1.107	1.010	—	87,7	60,8	7,1	2.649	1966 n° 5 - p. 46
CV/1.000 ha de S.A.U.	1964	CV	1.717	831	668	1.174	1.101	1.471	979	1966 n° 5 - p. 47
Engrais azotés consommés ..	1966-67	000 T N	888,6	990,0	475,3	337,4	154,0	5,6	2.851	1968 n° 2 - p. 123
Engrais azotés consommés par ha de S.A.U.	1966-67	kg N	64,5	29,5	24,3	149,8	94,3	41,3	40,2	1968 n° 2 - p. 121
Céréales importées consommées en fourrage ..	1964-65	000 T	2.209	—	4.221	2.694	1.175		10.299	1967 n° 9
Rendements moyens :										
blé	1961-65	100 kg/ha	33,1	29,1	20,1	43,5	38,3	23,6	—	1966 n° 10
orge	1961-65	100 kg/ha	30,1	27,9	13,6	32,8	36,9	25,8	—	1966 n° 10
Rendement moyen par vache.	1966	kg/an	3.649	2.912	2.828	4.180	3.862	3.500	3.251	1967 n° 11 - p. 17

COMMENTAIRES DU TABLEAU I

1. Potentiel agricole

C'est évidemment la France qui, dans la Communauté, dispose du plus grand nombre d'hectares (47 % du total), du plus grand nombre de vaches (42 % du total) et du vignoble le plus étendu (53 % du total). Le seul pays qui sur un point dépasse la France est l'Italie (pour les cultures fruitières).

2. Productivité

C'est en France que la surface par U.T.H. ; est la plus grande ; elle est environ deux fois plus élevée que dans les autres pays. Les exploitations agricoles françaises sont 1,6 fois plus étendues que la moyenne communautaire. Le pourcentage de la S.A.U. détenue par les exploitations de 20 hectares et plus est une fois et demi plus étendu que dans les autres pays.

En contrepartie, le nombre de C.V. par 1.000 hectares et la consommation d'azote par hectare placent la France plus près de l'Italie que des pays de l'Europe du Nord (Bénelux, Allemagne). Cela, auquel s'ajoute le fait que la France est le seul pays à ne pas importer de céréales fourragères, montre bien que l'agriculture française conserve un caractère relativement extensif que traduisent bien les rendements en céréales et en lait.

.

Le jour — relativement proche — où l'important patrimoine agricole français sera cultivé avec l'intensité belge, néerlandaise ou allemande, la production agricole française atteindra un volume considérable.

Le Marché commun et la modernisation de l'agriculture française

Si le marché commun a peu d'influence sur l'orientation de la production, il aura joué par contre un rôle important dans la modernisation de l'agriculture française. On aurait pu imaginer qu'il n'en soit rien : le sentiment de la supériorité de l'agriculture française, la hausse des prix français pour rejoindre les prix européens auraient pu avoir un effet démobilisateur sur les agriculteurs français. Tout au contraire, le marché commun aura eu des conséquences psychologiques des plus importantes. Les discussions relatives au marché commun agricole ont amené une évolution des idées anciennes ; une nouvelle conception du rôle et de l'organisation de l'agriculture est apparue. « Le marché commun a constitué le facteur externe qui a catalysé les énergies et permis de surmonter les obstacles à (une) politique » plus dynamique et techniquement plus évoluée (17).

Pour leur part, les pouvoirs publics à la recherche d'arguments pour convaincre les agriculteurs de répudier leur mode de vie traditionnel, de se soumettre aux exigences de la société industrielle et surtout d'être les artisans de leur propre renaissance, se sont vu pourvus d'un argument supplémentaire. Jusqu'à présent, ils pouvaient invoquer l'intérêt national tel qu'il s'exprimait dans les Plans de développement économique et social successifs ; ou bien ils pouvaient faire valoir l'intérêt personnel des agriculteurs s'ils voulaient améliorer leurs revenus. Mais c'étaient là des arguments contestables en ce sens que les agriculteurs pouvaient toujours

opposer qu'ils n'étaient pas entièrement d'accord pour considérer la productivité comme une fin en soi, ou encore que la modernisation n'était pas, dans beaucoup de cas, un moyen sûr d'améliorer le revenu de l'exploitation.

Le marché commun présentait l'avantage pour les pouvoirs publics de permettre un raisonnement irréfutable : la question n'est plus de savoir si on acceptera la modernisation ou non, c'est une question de vie ou de mort, le Traité de Rome permet aux agriculteurs étrangers de venir concurrencer les produits français en France, il faut se moderniser pour simplement survivre et que faire contre un Traité signé et ratifié si ce n'est l'accepter comme on accepte le mauvais temps et les contributions ?

Il est étonnant que le marché commun ait pu être présenté à la fois comme bénéfique et maléfique, que les agriculteurs français l'aient désiré et qu'en même temps on l'ait utilisé pour leur faire peur, qu'on ait pu simultanément dire que l'agriculture française était supérieure à celle de ses partenaires, mais qu'il fallait craindre leur concurrence. Cette contradiction ne semble pas avoir été perçue par les agriculteurs français.

Mais ce n'est pas le seul exemple dans la société française où, depuis dix ans, le marché commun a été le mot magique justifiant sans discussion toutes les réformes...

(17) L'agriculture française dans le Marché commun. Centre de recherches et d'études agricoles. Paris, sans date (1961 ?), ronéoté.

Le déplacement des centres de décision politique

Un autre fait important est que les agriculteurs ont pleinement pris conscience que les décisions en matière de prix agricoles et de relations avec les pays tiers ne relèvent plus du seul gouvernement de la République, mais sont prises à Bruxelles par le Conseil des Ministres sur proposition de la Commission. Il s'agit du principal domaine où les pouvoirs publics sont en mesure d'infléchir le cours des choses (l'action des pouvoirs publics en matière de « structures » est moins efficace en économie libérale et, en tout cas, moins apparente). Aussi les agriculteurs français ont été amenés, comme leurs collègues des autres pays, à essayer de faire pression sur le centre de décision bruxellois : d'abord au stade où la Commission prépare ses propositions, ce qui a conduit leurs représentants à se rapprocher de ceux des autres pays, de façon à adopter des positions communes. D'où la création d'organismes professionnels au niveau européen comme le C.O.P.A. (Comité des organisations professionnelles agricoles des six pays de la C.E.E.). La Commission a d'ailleurs cherché à institutionnaliser le dialogue avec les professionnels en créant des Comités consultatifs et elle a contribué à la création d'organismes professionnels au niveau européen en leur réservant les sièges dans des Comités consultatifs.

Pour agir au niveau du Conseil des ministres, la voie classique en quelque sorte est d'intervenir auprès du ministre français de l'agriculture, tout en sachant qu'il fera valoir que la décision ne dépend pas de lui seul (et le ministre de chaque pays fera valoir à ses agriculteurs que la décision ne dépend pas de lui seul). Aussi les agriculteurs des six pays sont conduits à intervenir collectivement au niveau du Conseil des ministres, bien que les formes de ces interventions n'aient pas été prévues, d'où le recours à des moyens plus ou moins orthodoxes (envoi de délégations, manifestations de rue).

Conclusion

Le marché commun aura reculé de quelques années les échéances que le déséquilibre entre l'offre et la demande impose à l'agriculture française ; entretemps, elle aura bénéficié de prix et de revenus un peu plus élevés que ce qu'ils auraient été sans le marché commun ; pas plus que celui des débouchés, il n'aura résolu par lui-même les autres problèmes de fond, que ce soit celui du niveau de vie, ou celui des « structures » et de l'insertion de l'agriculture dans la société industrielle. Il aura été par contre un excellent argument pour convaincre les agriculteurs encore réticents qu'on attend d'eux que, sacrifiant leur civilisation ancestrale, ils se « modernisent ».

On comprend que dans ces conditions, les agriculteurs s'en soient déclarés chauds partisans, pour ce qui est des premières années, celle du ballon d'oxygène, et que les gouvernements français, soucieux à la fois de réduire les tensions sociales nées de l'insuffisance des revenus agricoles et de conduire l'agriculture aux mutations nécessaires, ait rejoint la Commission de la C.E.E. pour en obtenir la réalisation effective et l'ait utilisé comme idéeforce de sa politique de modernisation rurale. On comprend également que les auteurs d'une *France sans paysans* lui aient accordé si peu d'attention : marché commun ou pas, l'évolution structurelle de l'agriculture française sera la même et le marché commun est seulement un avatar habile de l'idée que la société globale exige de l'agriculture qu'elle se modernise.

C'est peut-être sur le plan politique que le marché commun aura marqué le plus les agriculteurs français. Ils ont été amenés à se découvrir solidaires de leurs collègues d'autres pays ; en le modifiant, ils ont fait leur un vieux slogan révolutionnaire : « paysans de tous les pays, unissez-vous ». En contestant les décisions du pouvoir politique au niveau communautaire, ils en ont rendu l'existence évidente. En ce domaine, l'intégration économique aura effectivement conduit à un certain degré d'intégration politique comme Robert Schuman en avait eu l'intuition.

TABLEAU II

L'agriculture dans l'économie générale

une Unité de Compte = un dollar.

1966

	Unité monétaire	Allema- gne (1)	France (2)	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxem- bourg	C.E.E.
Production finale totale de l'agriculture.								
— total	Mrd. UC	7,74	10,44	8,23	2,46	1,43	—	—
— par ha de S.A.U.	U.C	558	308	420	1.085	861	—	—
Consommation intermédiaire en % de la production finale		42,6 %	27,3 %	22,4 %	45,7 %	39,5 %	—	—
Contribution de l'agriculture au produit intérieur brut aux prix du marché . .								
— total	Mrd. UC	4,44	7,54	6,38	1,34	0,87	—	21,5 (3)
— par ha de S.A.U.	U.C	317	223	326	590	525	—	301
Contribution en % au produit intérieur brut aux prix du marché		3,7 %	7,3 %	10,4 %	6,4 %	4,8 %	—	—
Formation brute de capital dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche								
— total	Mrd. UC	—	1,16	0,88	0,23	0,12	—	—
— par ha de S.A.U.	U.C	—	34 (4)	45	100	70	—	—

(1) 1965.

(2) y compris la sylviculture.

(3) 1966.

(4) sans la pêche.

Source : O.S.C.E. - Comptes nationaux 1967

COMMENTAIRES DU TABLEAU II

La première ligne du tableau confirme l'observation faite au tableau I, à savoir que la production agricole française est la plus importante en valeur absolue. Mais ramenée à l'hectare de S.A.U., la production finale de l'agriculture française est la plus faible, plus faible même que celle de l'Italie probablement favorisée par ses cultures fruitières et maraîchères ainsi que par son vignoble. Le caractère extensif de l'agriculture française se trouve donc confirmé. Il l'est aussi d'une autre façon. En effet, c'est également en France que, malgré une consommation intermédiaire peu importante en valeur absolue, la valeur ajoutée par hectare est la plus faible, même si au total la valeur ajoutée dans

l'agriculture française représente 35 % du total communautaire.

La contribution de son agriculture au produit intérieur brut rapproche la France des Pays-Bas qui se trouvent tous deux à une distance de l'Italie encore très agricole, et en groupes Allemagne-Belgique très industrialisées.

La formation brute de capital fixe ramenée à l'hectare est particulièrement faible en France, surtout par comparaison avec l'Italie, mais avant de conclure il faudrait pouvoir apprécier l'importance des investissements relatifs à la pêche maritime dans les autres pays. Il est toutefois probable que le rang de la France resterait le même.

TABLEAU III

Prix reçus par les producteurs

(Chaque année, le prix le plus bas est en gras)

en unités de compte par quintal (une U.C. = 1 dollar)

Année	BLE TENDRE						ORGE						BETTERAVES A SUCRE à 16 % de sucre					
	Belgie/ Belgique	Deutschland (BR)	France	Italia	Luxembourg	Néerland	Belgie/ Belgique	Deutschland (BR)	France	Italia	Luxembourg	Néerland	Belgie/ Belgique	Deutschland (BR)	France	Italia	Luxembourg	Néerland
1949/50	8,200	6,190	7,089	—		5,921	6,980		7,128		7,171							
1950/51	8,540	7,357	7,320	10,381	10,100	6,013	9,520		7,587		8,158	1,338	1,145	1,031	1,371			1,003
1951/52	9,380	10,524	10,297	10,357	10,700	6,382	10,420		8,904		9,211	1,454	1,376	1,220	1,334			1,055
1952/53	9,364	10,000	9,866	11,509	11,200	6,737	9,900	10,095	9,867		8,684	1,212	1,521	1,340	1,390			1,150
1953/54	9,388	9,952	9,257	11,261	11,200	6,737	5,740	9,643	6,922		6,013	1,086	1,521	1,149	1,381			1,118
1954/55	9,350	9,690	9,271	11,514	11,200	6,737	6,520	9,905	7,491		6,592	1,210	1,521	1,120	1,397			1,058
1955/56	8,920	9,857	9,191	11,138	10,900	6,650	6,320	10,048	9,053		6,474	1,210	1,521	1,077	1,392			1,103
1956/57	9,400	9,571	10,829	11,027	11,700	6,916	6,520	10,000	8,883		6,487	1,382	1,521	1,137	1,432			1,139
1957/58	9,340	9,976	7,001	11,118	11,700	7,289	5,980	10,048	7,082		6,921	1,344	1,643	1,114	1,421			1,332
1958/59	9,320	10,024	6,846	10,125	11,300	7,603	7,860	10,119	7,347		6,882	1,202	1,643	1,078	1,445			1,442
1959/60	9,380	10,095	7,454	10,326	11,000	7,997	7,560	10,024	7,858		7,829	1,462	1,643	1,262	1,445			1,421
1960/61	9,100	9,690	7,658	10,875	10,700	8,061	6,800	10,190	7,928		7,045	1,224	1,643	1,053	1,448			1,245
1961/62	9,200	10,425	8,082	10,568	9,980	8,318	8,580	10,700	7,386		8,025	1,186	1,725	1,148	1,477			1,406
1962/63	9,200	10,550	8,523	10,922	10,800	8,558	7,960	10,598	8,027		7,887	1,460	1,725	1,142	1,491			1,448
1963/64	9,280	10,538	8,491	11,186	10,800	9,246	7,880	10,458	7,853		8,080	1,576	1,725	1,260	1,667			1,566
1964/65	9,720	10,700	7,952	11,078	10,800	10,204	8,020	10,658	8,512		8,691	1,430	1,850	1,134	1,907			1,807
1965/66	9,100	10,538	8,102	11,104	10,800	10,276	8,220	10,630	8,624		9,401	1,626	1,850	1,148	1,990			1,831
1966/67	9,960	10,750	8,710	10,890	10,800	10,193	8,280	10,568	8,598		9,008	1,684	1,850	1,199	1,965			1,898

Année - Jahr Anno - Jaar	BOVINS D'ABATTAGE (poids vif)						LAIT DE VACHE à 3,7 % de M.G.						PORCS D'ABATTAGE (poids vif)					
	Belgie/ Belgique	Deutschland (BR)	France	Italia	Luxembourg	Néerland	Belgie/ Belgique	Deutschland (BR)	France	Italia	Luxembourg	Néerland	Belgie/ Belgique	Deutschland (BR)	France	Italia	Luxembourg	Néerland
1949/50	40,660	26,429				27,632		6,048				5,184		55,476				41,053
1950/51	45,780	28,571		49,397		35,526		5,762				5,263		57,619				45,263
1951/52	47,880	35,000		64,000		39,474		6,190		9,640	6,053		55,714					53,947
1952/53	44,260	33,571		41,029		41,053	7,560	6,381	7,904	9,240	5,737	43,380	52,619		46,859			49,474
1953/54	41,300	34,762		38,443		40,263	7,340	6,095	7,750	9,200	5,647	53,980	59,048	58,857	54,853			48,158
1954/55	39,700	37,381		41,915		39,474	6,980	6,476	7,074	9,160	6,109	49,320	52,857	60,300	63,712			46,579
1955/56	41,980	40,786	32,246	53,544	46,240	42,105	7,020	6,905	7,322	8,960	6,334	39,480	54,286	55,314	59,142	62,360		43,947
1956/57	43,920	40,429	37,943	50,963	46,540	46,579	7,200	7,500	7,333	9,120	7,480	43,220	55,833	58,286	56,253	61,000		47,368
1957/58	41,340	40,976	38,119	53,846	46,660	44,474	7,600	8,048	7,786	8,440	7,491	46,600	51,309	61,190	54,200	57,960		43,158
1958/59	40,580	45,833	39,700	51,456	47,480	46,053	7,020	7,667	6,907	8,840	7,379	45,520	57,333	48,815	55,067	60,040		47,105
1959/60	42,680	46,500	38,485	52,090	48,020	44,737	7,320	7,786	7,636	8,720	7,105	44,300	56,667	50,030	56,125	62,360		43,684
1960/61	42,460	47,714	40,105	54,642	47,200	45,263	7,200	7,690	7,575	8,620	6,974	50,460	57,333	55,511	47,088	62,880		46,842
1961/62	46,660	50,600	42,333	51,965	47,620	48,619	7,200	8,450	7,899	8,940	7,127	47,060	58,700	54,992	56,694	61,800		46,685
1962/63	44,200	48,050	51,589	53,715	48,140	44,475	7,600	8,825	8,446	9,180	7,721	50,300	59,575	54,891	59,427	62,800		48,619
1963/64	54,820	54,175	56,127	58,637	54,480	56,354	8,440	9,250	9,032	9,900	8,011	65,600	64,925	69,839	64,256	67,280		59,945
1964/65	60,580	61,758	61,139	67,762	59,360	63,260	9,560	9,475	8,851	10,608	9,900	9,039	57,120	58,845	57,585	60,080	64,780	54,696
1965/66	60,220	60,913	61,757	68,824	63,360	63,260	9,840	9,575	8,791	10,720	9,900	9,138	60,960	68,128	66,199	60,288	67,120	54,144
1966/67	58,820	57,833	62,426	67,872	62,040	63,812	9,840	9,475	9,165	10,760	9,900	9,552	63,980	66,975	68,037	72,832	64,520	60,221

Source : C.E.E. information. Marchés agricoles. Numéro spécial : valeurs unitaires. Mai 1968.

COMMENTAIRES DU TABLEAU III

Depuis dix ans, les prix français le plus souvent ont été les plus bas dans la Communauté. Ils l'ont été en permanence dans le cas des produits végétaux et de façon tranchée par rapport aux autres pays. Le phénomène est un peu moins net pour les produits de l'élevage bovin (lait, viande). Pour les porcs toutefois, les Pays-Bas ont eu les prix les plus bas.

TABLEAU IV

**Solde du bilan d'approvisionnement (production moins utilisation indigène)
et degré d'auto-alimentation (production en % de l'utilisation)**

	Année	Allemagne		France		Italie		Pays-Bas		Belgique et Luxembourg		C.E.E.		Sources : O.S.C.E. Statistique agricole
		000 T	%	000 T	%	000 T	%	000 T	%	000 T	%	000 T	%	
Blé	1966-67	- 1 139	76,6	+ 1 482	114,3	- 209	97,8	- 519	53,7	- 504	54,3	- 1 109	95,9	1968, n° 1, p. 64
Céréales autres que blé (sauf riz)	1966-67	- 4 361	39,6	+ 3 058	124,3	- 5 157	41,4	- 2 720	27,3	- 2 091	31,6	- 12 271	72,1	»
Céréales totales (sauf riz)	1966-67	- 5 740	71,4	+ 4 514	120,4	- 6 366	68,4	- 3 199	33,7	- 2 595	37,8	- 13 380	81,2	»
Sucre blanc	1966-67	- 326	84	- 13	99	- 98	93	- 34	94	- 5	99	- 478	92	1968, n° 1, p. 126
Lait :														
matières grasses..	1966	- 39,1	95,1	+ 71	106,7	- 34,1	90,5	+ 113,8	140,3	+ 1,3	100,3	+ 112,7	104,3	Rapport de la Commission au Conseil du 20-1-1968
partie maigre	1966	- 785	96,2	+ 3 535	113,1	- 1 447	87,0	+ 1 374	119,7	+ 117	103,3	+ 2 794	103,6	
Viandes	1965-66	- 702	83,8	- 142	96,3	- 501	73,8	+ 293	147,5	- 31	95,2	- 1 086	90,6	1967, n° 8, p. 111 et 114
Légumes	1966-67	- 1 511	62	- 190	99	+ 1 594	115	+ 742	172	+ 69	108	+ 704	103	1968, n° 2, p. 16
Fruits frais (sans les agrumes)	1966-67	- 2 671	46	+ 146	106	+ 914	117	+ 40	107	- 80	61	- 1 652	88	»

COMMENTAIRES DU TABLEAU IV

Les chiffres de ce tableau sont donnés à titre indicatif ; il ne saurait être question en effet de conclure au vu des chiffres d'une seule année ou d'une seule campagne.

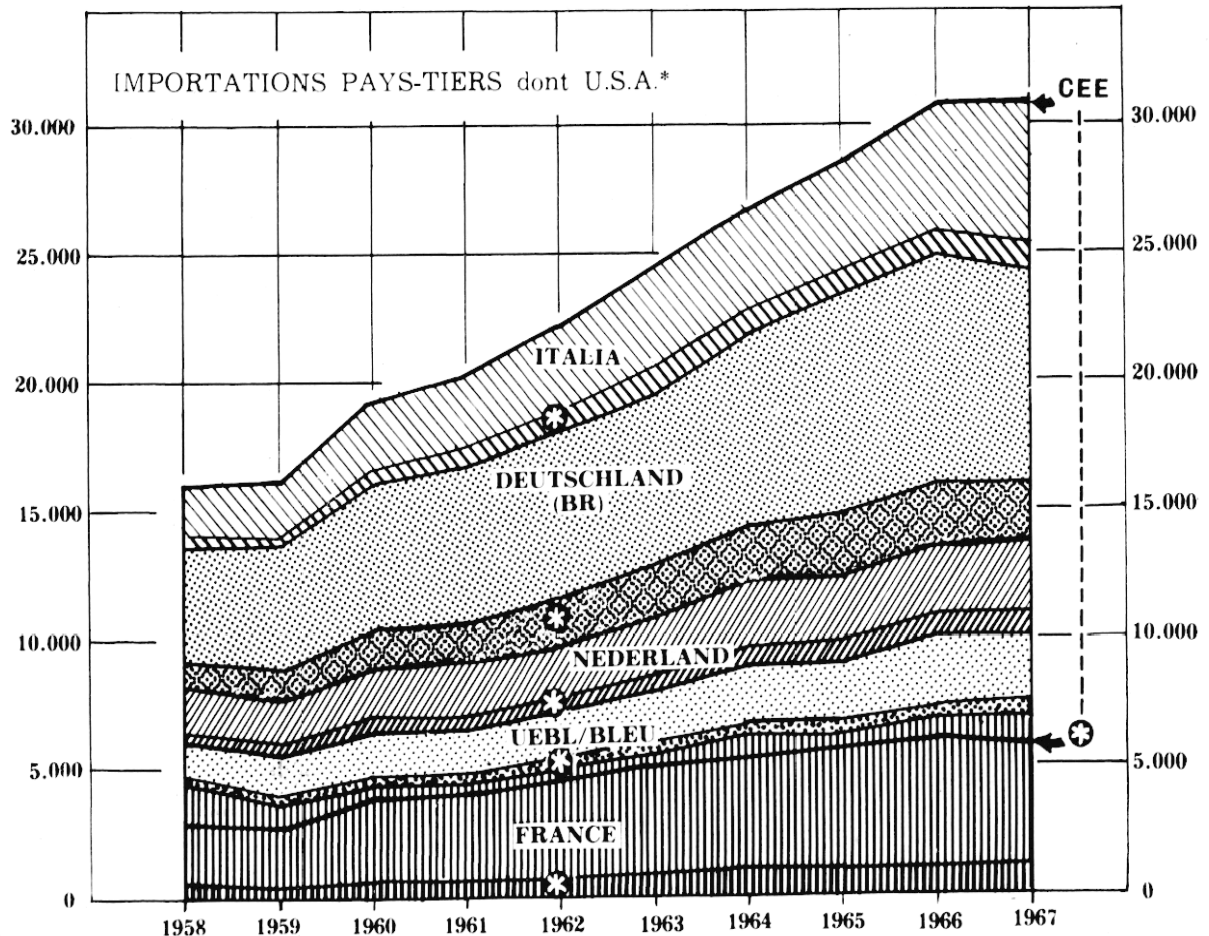
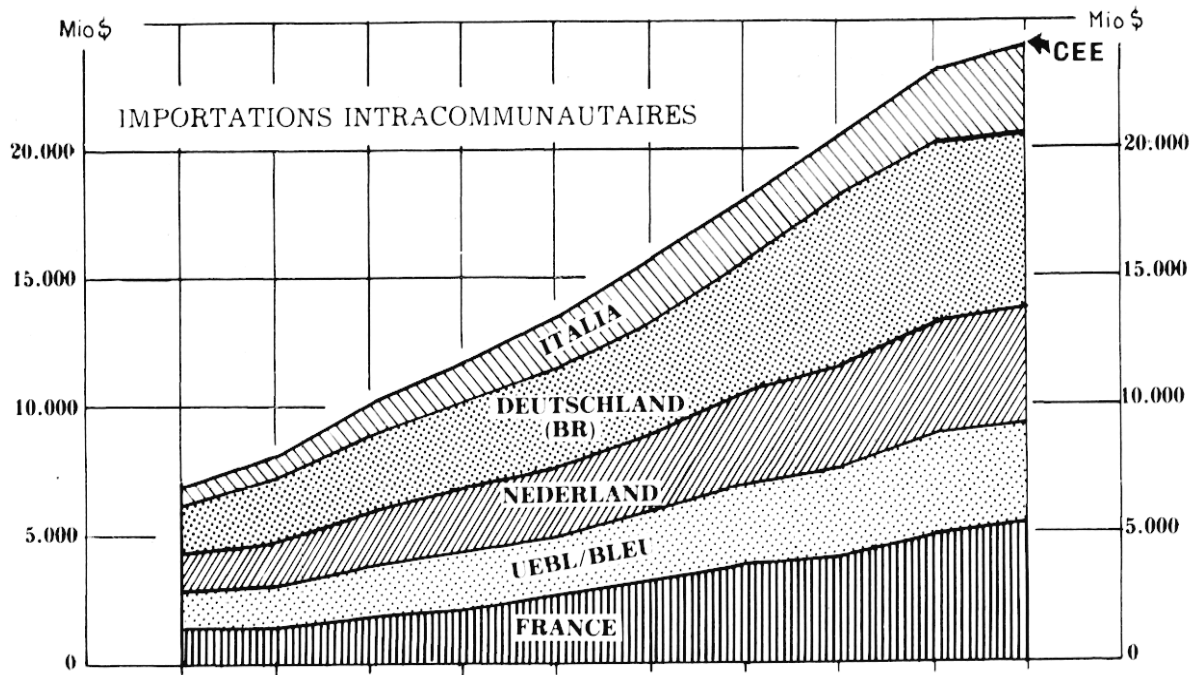
Il s'en dégage cependant que, si l'idéal de la politique agricole européenne était de faire consommer les surplus des uns par les pays déficitaires et en fin de compte de ne pas avoir d'excédent au niveau européen, *la situation d'ensemble pourrait être considérée comme relativement satisfaisante.*

Certes, le marché du blé jette une ombre sur l'ensemble : alors que les importations de certains blés de qualité sont nécessaires, le taux d'auto-alimentation avoisinait 100 % cette année-là et les statistiques montrent que, de plus en plus souvent, (trois fois en six ans) il dépasse 100 %.

En contrepartie, le déficit de la production en *céréales autres que le blé* est constant ; c'est d'ailleurs l'ensemble de la production céréalière qui est déficitaire, le nombre de quintaux de blé produit en trop étant bien inférieur au nombre de quintaux d'autres céréales qu'il faut importer.

La situation du *marché laitier* est un peu plus préoccupante : l'excédent est chronique depuis plusieurs années et il augmente légèrement d'année en année. Les politiques agricoles ont été jusqu'à présent sans grande influence sur la production de lait. *Ce qui est étonnant, c'est que dans ces conditions l'ajustement de l'offre et de la demande se soit fait avec un écart si faible.*

**Evolution des importations des Etats-membres et de la CEE
pour l'ensemble des produits**

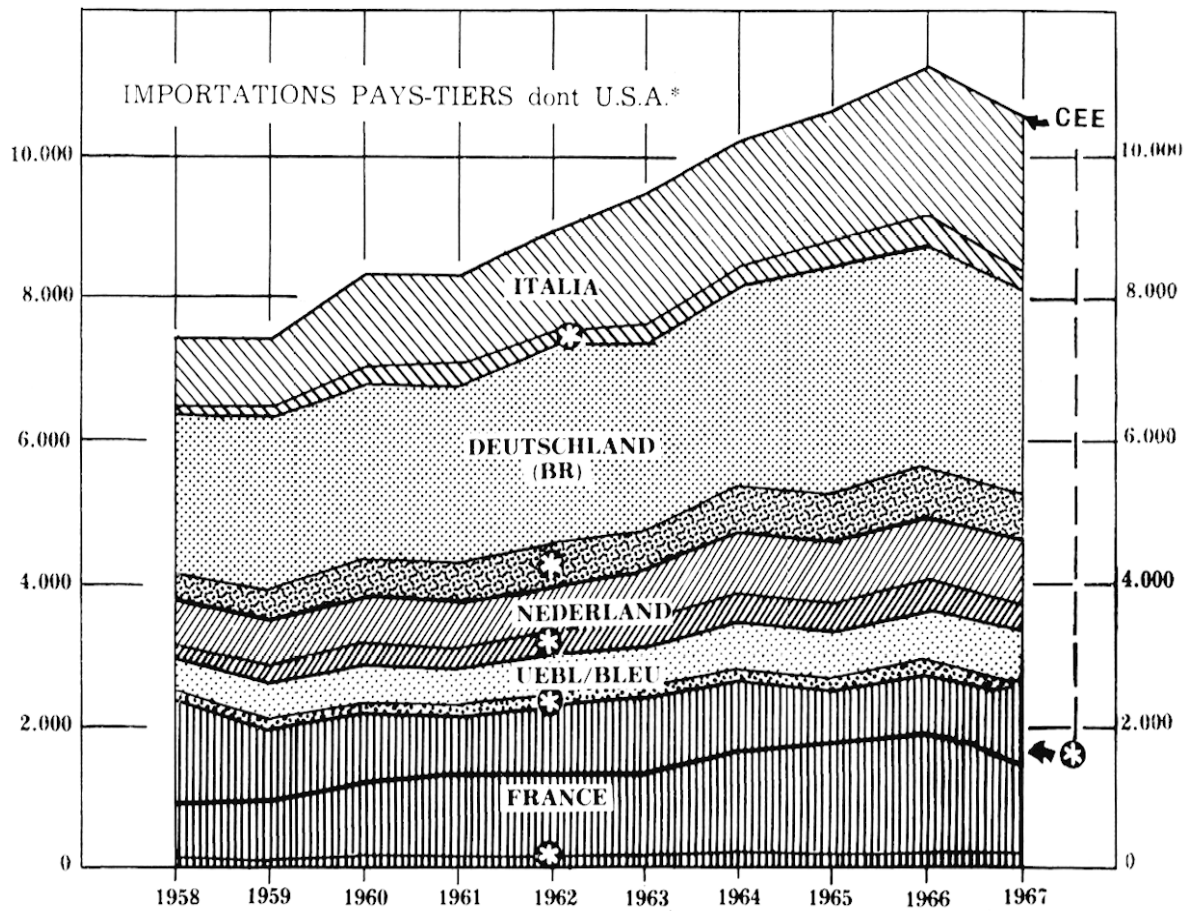
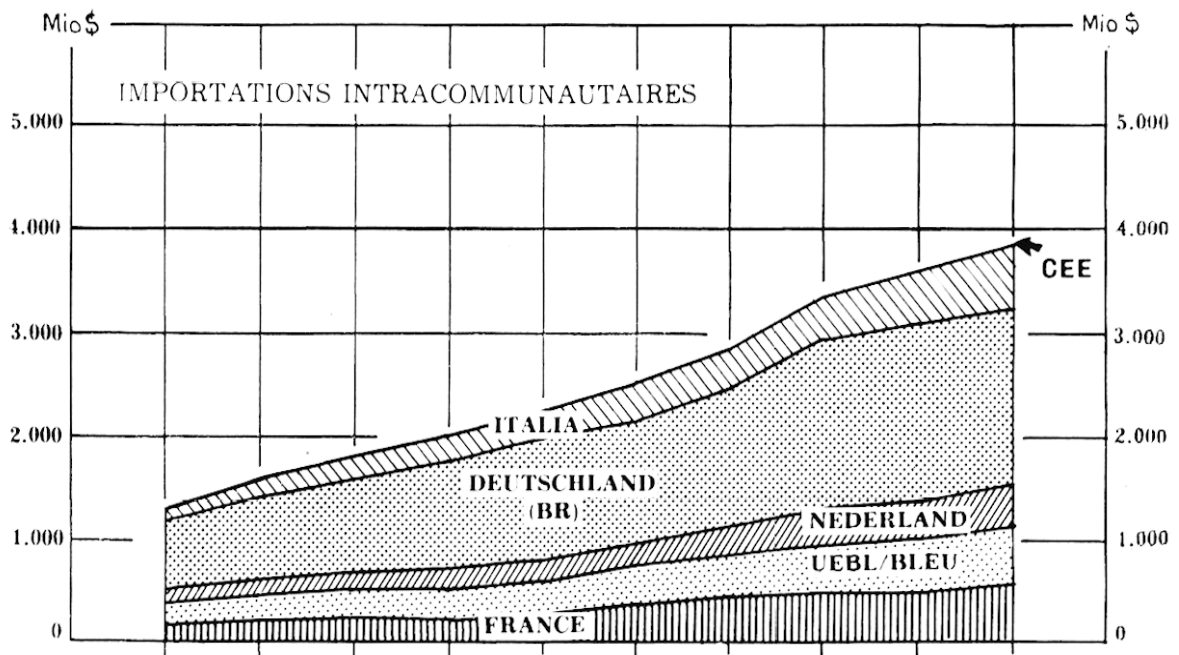


* ☉ dont U.S.A.

CEE.DG VI.E/5 .6810.166

Graphique a

**Evolution des importations des Etats-membres et de la CEE
pour les produits agricoles et alimentaires**

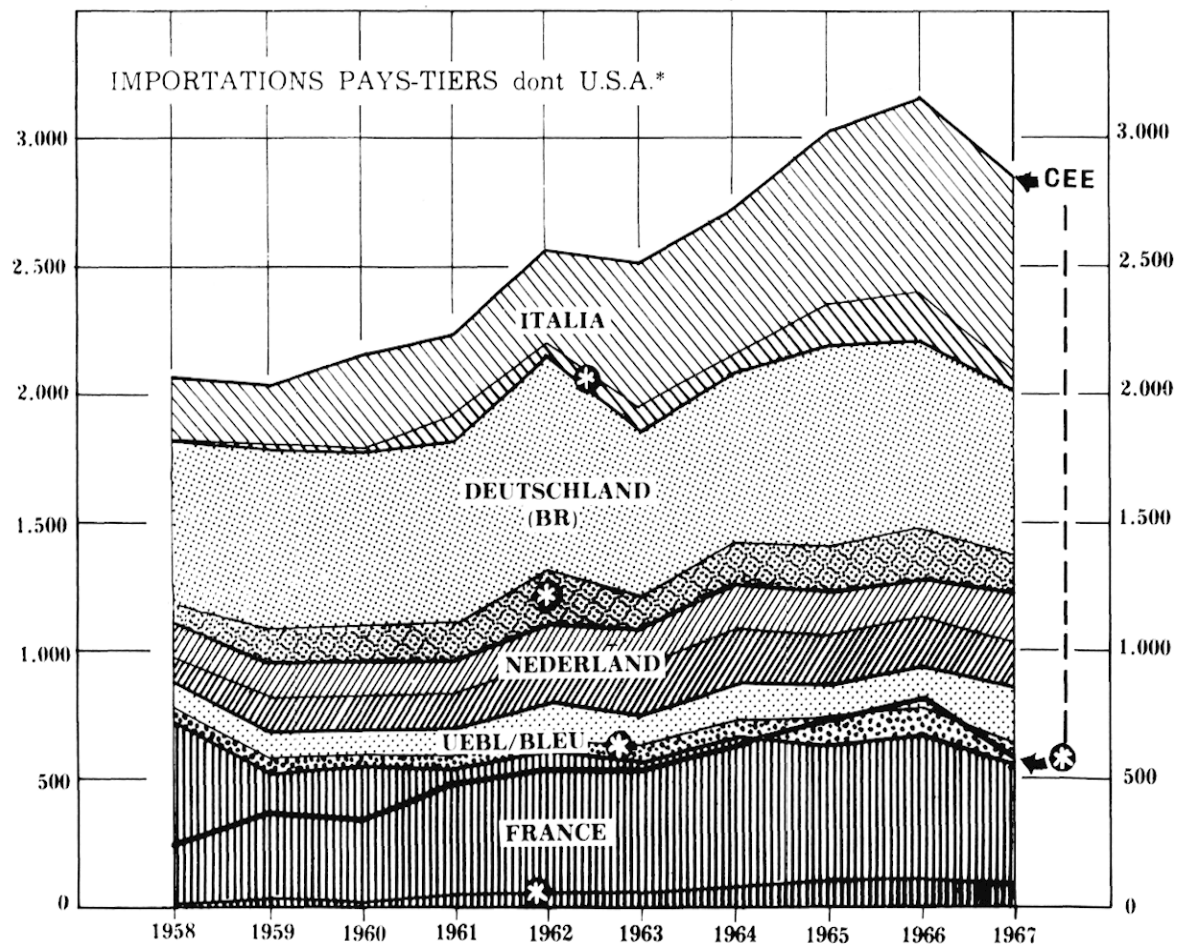
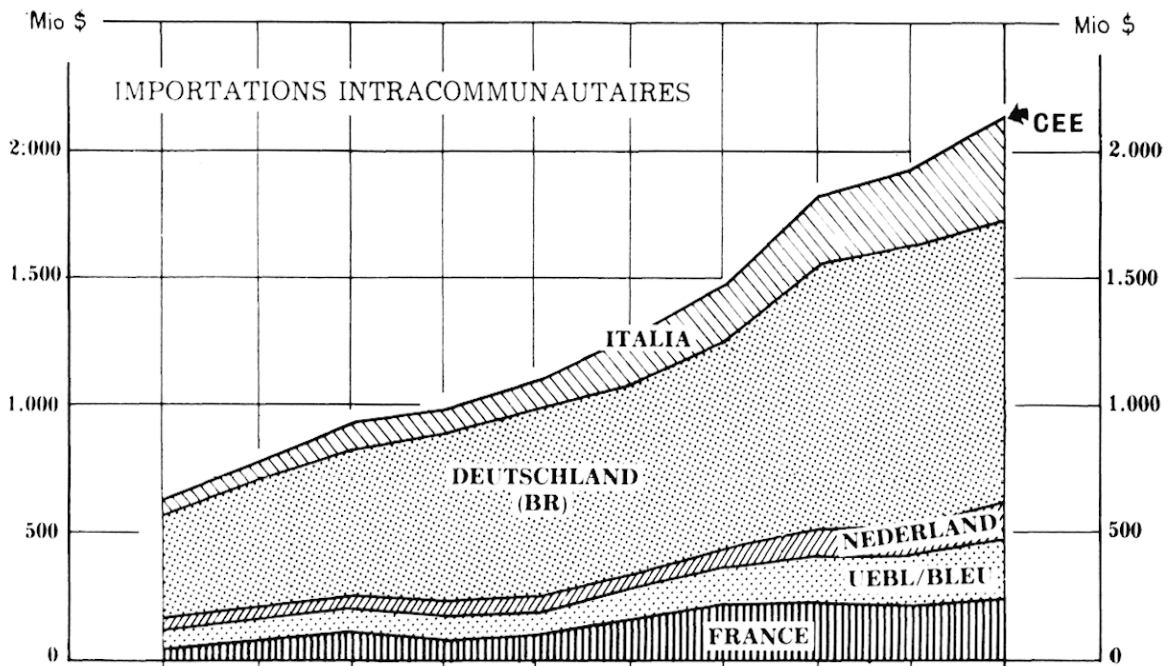


⊛ dont U.S.A.

CEE.DG.VI - E/5 6810-167

Graphique b

**Evolution des importations des Etats-membres et de la CEE
pour les produits soumis aux règlements de la politique agricole
commune**



* dont U.S.A.

CEE-DG.VI E/5-6810.168

Graphique c

TABLEAU V
Evolution des exportations agricoles françaises
 Valeurs en millions de dollars

Destination	An- nées	Tous produits	Produits agricoles et alimentaires	Produits réglementés	Froment	Céréales secondaires	Céréales totales (non moulues) et préparations et similaires de céréales	Animaux et viandes de l'espèce porcine	Animaux et viandes de l'espèce bovine	Volaille vivante et viande de volaille	Produits laitiers	Oufs de volaille	Fruits et légumes	Vins	Riz
Autres pays de la Communauté	1958	1 135,6	221,7	77,1	26,2	4,0	33,1	11,1	0,3	5,7	0,2	6,4	19,9	0,4	
	1959	1 523,6	318,3	118,5	24,6	4,1	32,6	18,1	19,9	0,3	9,4	1,7	13,0	23,6	—
	1960	2 041,6	453,7	202,2	27,4	24,1	63,6	18,4	41,1	0,2	25,5	1,4	18,2	33,8	—
	1961	2 419,7	529,8	256,2	27,1	60,3	100,2	15,3	44,4	1,2	37,1	2,6	19,6	35,8	—
	1962	2 711,5	551,6	258,7	24,9	39,1	75,2	19,4	41,8	6,4	34,8	0,6	28,6	52,0	—
	1963	3 091,5	630,5	351,2	27,3	73,8	116,8	21,0	49,7	8,8	58,3	2,2	31,8	62,7	—
	1964	3 487,2	783,2	426,9	51,1	95,5	173,9	16,5	70,5	11,5	61,2	4,5	25,2	63,7	—
	1965	4 114,9	924,0	538,2	77,7	110,0	217,7	21,7	75,4	11,4	78,2	4,1	61,3	63,3	—
	1966	4 608,5	1 028,0	652,7	59,1	189,6	281,9	21,2	81,0	8,2	129,4	3,2	47,7	80,0	0,1
	1967	4 701,5	1 105,5	722,0	70,4	198,0	302,6	21,7	104,1	5,7	141,3	5,3	66,3	74,0	0,4
	1958	3 984,9	677,3	257,2	50,9	2,1	89,0	32,0	8,7	3,9	50,2	0,7	15,6	55,3	1,9
	1959	4 090,1	616,1	233,2	29,5	4,5	61,6	27,9	13,0	4,3	53,2	1,1	13,1	56,1	3,0
	1960	4 821,1	766,8	327,5	58,1	28,0	119,9	34,6	21,8	5,1	57,7	1,0	18,0	66,5	2,9
	1961	4 788,4	853,8	397,1	36,7	65,0	137,8	38,0	31,8	6,9	80,9	1,1	17,6	81,4	1,8
	1962	4 647,7	897,1	400,2	81,7	25,9	145,7	29,8	47,0	6,5	64,1	0,6	18,9	85,4	3,4
	1963	4 991,2	923,8	471,7	130,5	61,8	236,2	22,0	32,9	6,4	66,3	0,5	17,6	88,9	0,9
	1964	5 503,2	1 027,7	570,6	140,0	132,0	321,9	23,7	20,0	7,8	76,2	1,3	16,6	102,7	0,6
1965	5 933,4	1 033,6	600,6	192,9	74,4	326,3	26,1	18,4	9,3	92,6	1,3	23,8	101,2	1,5	
1966	6 288,9	1 075,8	604,2	181,0	78,8	312,7	27,2	13,5	9,5	104,6	1,6	22,4	111,6	1,1	
1967	6 376,0	1 012,6	612,0	83,6	128,2	278,7	26,6	12,3	7,0	123,3	1,4	32,0	124,3	5,8	

Indice 1958 = 100															
Autres pays de la Communauté	1958	100	100	100	100	100	100	100	100	—	100	100	100	100	100
	1959	134,2	143,6	153,7	93,9	102,5	98,5	163,1	6.633,3	164,9	164,9	850,0	203,1	118,6	—
	1960	179,3	204,6	262,2	104,5	602,5	192,1	165,7	13.700,0	447,4	447,4	700,0	284,4	169,8	—
	1961	213,1	239,0	332,2	103,4	1.507,5	302,7	137,8	14.800,0	650,9	650,9	1.300,0	306,3	179,9	—
	1962	238,8	248,8	335,5	95,0	977,5	227,1	174,7	13.933,3	610,5	610,5	300,0	446,9	261,3	—
	1963	272,2	306,9	455,5	104,1	1.845,0	352,8	189,1	16.566,6	1.022,8	1.022,8	1.100,0	496,9	315,1	—
	1964	307,1	353,3	553,7	195,0	2.387,5	525,3	148,6	23.500,0	1.075,4	1.075,4	2.250,0	333,8	320,1	—
	1965	362,3	416,8	698,1	296,6	2.750,0	657,7	195,5	25.133,3	1.371,9	1.371,9	2.050,0	957,8	343,2	—
	1966	405,8	463,7	846,6	225,6	4.740,0	851,7	191,0	27.000,0	2.270,0	2.270,0	1.600,0	745,3	492,0	30,0
1967	414,0	498,6	936,4	268,7	4.950,0	914,2	135,5	34.700,0	1.900,0	2.478,0	2.900,0	1.035,9	371,9	100,0	
Pays tiers	1958	100	100	100	100	100	100	100	—	100	100	100	100	100	100
	1959	102,6	91,0	90,7	58,0	214,3	63,2	87,2	149,4	110,3	106,0	157,1	84,0	101,4	157,9
	1960	121,0	113,2	127,3	114,1	1.333,3	134,7	108,1	250,5	130,7	114,9	142,9	115,4	120,3	152,6
	1961	120,2	126,8	115,5	72,1	3.095,2	154,8	118,7	365,5	177,0	161,2	157,1	112,8	147,2	94,7
	1962	116,6	119,2	155,6	160,5	1.233,3	163,7	90,0	540,2	165,6	127,7	85,7	121,2	154,4	178,9
	1963	125,3	136,4	183,3	256,3	2.942,9	265,3	68,7	378,1	164,1	132,0	71,4	112,8	160,8	47,4
	1964	138,1	151,7	221,8	275,0	6.285,7	361,6	74,0	229,9	200,0	151,8	185,7	106,4	185,7	31,6
	1965	148,9	153,3	233,5	379,0	3.542,9	366,6	81,6	211,5	238,5	184,5	185,7	152,6	183,0	78,9
	1966	157,8	158,8	234,9	355,6	3.752,4	351,3	85,0	155,2	243,6	208,4	228,6	143,6	201,8	57,9
1967	167,5	149,5	237,9	164,2	6.104,8	313,1	83,1	141,4	179,5	246,6	300,0	206,1	224,8	305,3	

Source : Commission des Communautés Européennes. Direction Générale de l'Agriculture (C.E.E.). Direction « Economie et législation agricoles ». Division « Bilans, Etudes, Information ».

COMMENTAIRES DU TABLEAU V

Toutes les colonnes montrent une augmentation sensible des exportations agricoles françaises. Il faut tout de même noter que :

— le taux d'augmentation des exportations agricoles a été le même que celui de l'ensemble des exportations, ce qui est surprenant de la part d'un pays considéré comme un pays agricole ;

— les exportations à destination des autres Etats de la C.E.E. ont augmenté plus vite que celles à destination des pays tiers. Cela est vrai en valeur comme le montre le tableau ; c'est également vrai aussi en tonnage (ce qui n'apparaît pas sur le tableau), mais dans une moindre mesure car la valeur unitaire des exportations agricoles de la France vers les autres pays de la Communauté a augmenté, principalement pour les céréales et les produits laitiers, en raison du fait que les transactions ne sont plus faites au cours mondiaux mais à des prix de plus en plus proches des prix communautaires ;

— le rythme de développement des exportations de produits agricoles réglementés à destination des autres pays de la C.E.E. a été deux fois plus rapide que celui de l'ensemble des produits agricoles, ce qui peut être mis à l'actif des mécanismes communautaires ;

— les pourcentages d'augmentation sont d'autant plus élevés qu'en valeur absolue les points de départ étaient plus bas. Le cas des céréales secondaires est typique de ce point de vue ;

— en valeur relative, les exportations agricoles françaises vers les pays tiers ont diminué (les trois quarts du total en 1958, la moitié en 1967) ; en valeur absolue, elles restent très importantes ; par exemple, la France exporte deux à trois fois plus de blé à destination des pays tiers que vers les pays de la C.E.E. ;

— la France exporte des quantités importantes de céréales secondaires vers les pays tiers alors que la Communauté importe des mêmes céréales. En 1967, la France a exporté des céréales secondaires vers des pays tiers pour 128,2 millions de dollars ; la même année, ses cinq partenaires importaient des mêmes céréales en provenance des pays tiers (en premier lieu les Etats-Unis) à concurrence de 777 millions de dollars. Pourtant l'accroissement des exportations de céréales secondaires françaises vers les autres Etats de la C.E.E. a été des plus importants.

TABLEAU VI

Recettes supplémentaires de l'agriculture française imputables au Marché commun

Produits	Quantités (1)		Prix à la production sans le Marché commun (8)	Prix à la production avec le Marché Commun		Différence			Quantités en excédent par rapport à l'utilisation en France	Diminution des recettes en cas d'écoulement des excédents aux frais des producteurs	
	Nature	000 T a		UC/T b	Nature	UC/T c	UC/T d = c - b	% d : b		Total 000 UC d × a = e	000 T f
Blé tendre	commercialisée (2)	9 076	82,22		98,85	16,63	20,2	150 934	3 360	55 877	37,0
Seigle	commercialisée (2)	69	71,72	105 % du prix d'intervention (9)	85,06	13,23	18,4	915	15	199	21,8
Orge	excédentaire (3)	2 304	70,08		87,12	17,04	24,3	39 260	1 990	33 909	86,4
Maïs	excédentaire (3)	688	83,98		83,17	- 0,81	- 0,96	- 557	419	+ 339	60,8
Avoine	excédentaire (3)	27	64,39		77	1,26	2,0	340	1	12	3,4
Riz	commercialisée	82	121,66	90 % du prix indicatif	170	48,34	39,7	3 964	—	—	0
Total céréales ..	—	12 246	—		—	—	—	194 856	5 785	89 656	46,0
Graines oléagineuses	commercialisée	293,2	158,3	prix d'intervention	196,5	38,2	24,1	11 200	—	—	0
Betteraves à sucre	commercialisée	11 690 (5)	11,76	prix minimum	17,00	5,24	44,6	61 256	1 970	10 323	16,8
Total production végétale	—	—	—		—	—	—	267 312	—	100 659	37,6
Lait	commercialisée (4)	20 215	79,8	prix indicatif moins ramassage	95,2	15,4	18,9	311 311	1 350 (10)	20 790	6,67
Viande de bœuf ..	commercialisée	2 360 (6)	3 120	586,06	632,4	673,6	87,6	273 312	83	7 271	2,7
Viande de veau ..	commercialisée	760 (7)			850,9						
Total production animale	—	—	—	—	—	—	—	584 623	—	28 061	4,8
Total général	—	—	—	—	—	—	—	851 935	—	128 720	15,1

(1) Moyenne des cinq campagnes 1962-63 à 1966-67 ou 1961-62 à 1965-66. Source : OSCE.
 (2) Ventes de l'agriculture moins semences (marché).
 (3) Exportations moins importations plus usages industriels plus alimentation humaine plus accroissement de stocks moins diminution de stocks.
 (4) Utilisation totale moins autoconsommation moins alimentation du bétail.
 (5) Quantité de sucre blanc divisée par 16 %.
 (6) Poids net divisé par 52 %.

(7) Poids net divisé par 55 %.
 (8) Moyenne arithmétique du prix des cinq campagnes 1962-63 à 1966-67. Source : C.E.E. Informations marchés agricoles - numéro spécial valeurs unitaires, mai 1968.
 (9) Moyenne arithmétique des prix d'intervention pour la campagne 1968-69. Cf. J.O. n° L 104 du 3 mai 1968.
 (10) Environ 6,5 % de la production, soit la moyenne arithmétique des taux d'excédent « matières grasses » et « partie maigre » de 1962 à 1966 (cinq années).

COMMENTAIRES DU TABLEAU VI

Colonne produits

Il n'était pas utile de retenir tous les produits faute de pouvoir, pour ceux qui ne sont pas cités (œufs, volaille, viande porc. fruit, légumes, vin, etc...), évaluer les variations de prix imputables au marché commun.

Colonne quantités

— *sous-colonne nature* : on a retenu les quantités donnant lieu à une recette pour le secteur agricole ; c'est pourquoi l'orge et le maïs vendus par certains agriculteurs mais rachetés par d'autres pour nourrir leur bétail n'a pas été pris en considération.

Les prix auxquels s'effectuent ces transactions internes au secteur agricole ont bien été modifiés, mais il n'en résulte pas une variation du revenu global de l'agriculture mais simplement une *modification de la répartition du revenu à l'intérieur de l'agriculture* que le tableau n'essaye pas d'apprécier ;

— *sous-colonne tonnage* : on a retenu le chiffre moyen pour cinq campagnes. Ainsi se trouvent éliminées les variations annuelles. Mais les quantités effectives sur lesquelles porteront les variations de prix seront en moyenne un peu plus élevées puisque, d'année en année, la production agricole française a tendance à s'accroître. De ce fait le calcul fait est plutôt le calcul du *supplément de revenu imputable au marché commun en année moyenne si de 1962-63 à 1966-67 l'agriculture française avait déjà bénéficié des prix européens*.

Colonne « prix à la production sans le Marché commun »

Ces prix sont les prix moyens payés au producteur tels que la C.E.E. les relève et les publie. Pour certains produits, les prix campagne par campagne figurent déjà au tableau III. Comme on peut le voir sur ce tableau III pour certains produits les prix augmentaient d'année en année, ce qui fait que la méthode suivie ici aura tendance à faire apparaître un saut brusque des prix alors que *l'augmentation a été progressive*.

Par ailleurs, la moyenne quinquennale porte sur des années où, pour certains produits, les prix étaient déjà influencés par le marché commun (notamment pour les céréales) ; pour ces produits, le saut apparent sera moins important que le saut réel.

Colonne « prix à la production avec le Marché commun »

Il est hautement hasardeux d'essayer de prévoir le niveau exact des prix agricoles avec le marché commun. On s'y est tout de même risqué. A la relecture, les hypothèses faites paraissent plus opti-

mistes pour les céréales et le lait que pour les oléagineux, les betteraves et la viande.

Colonne différences

— *sous-colonne pourcentage*. Les pourcentages relatifs aux céréales sont peut-être un peu inférieurs à ce qu'ils devraient être puisque, comme on l'a dit, le chiffre moyen soustrait du prix « marché commun » englobe une ou deux années où les prix subissaient déjà l'effet du marché commun.

Les pourcentages sont établis en comparant des prix relatifs à des époques distantes l'une de l'autre de plusieurs années. Une part souvent notable de la hausse des prix ne fait que compenser la dépréciation monétaire. *La hausse en pouvoir d'achat est évidemment inférieure aux pourcentages calculés*.

— *sous-colonne valeur*. On constate que le supplément de recettes est imputable, contrairement à l'opinion courante, surtout aux produits animaux (68,6 % contre 31,4 %). Il faut toutefois noter que *les éleveurs, apparemment bénéficiaires de la plus grosse part du supplément de recettes, sont appelés à en rétrocéder une partie aux producteurs de céréales* puisque ceux-ci ont perçu 87,12 U.C. par tonne (au lieu de 70,08) pour les 3.527.000 tonnes d'orge qu'ils ont vendu en moyenne chaque année pour l'alimentation animale, soit un supplément de recettes de 30.727.000 U.C., ce qui compense très au-delà la perte de recettes des producteurs de maïs (0,81 U.C. sur 1.095.000 tonnes, soit 887.000 U.C.).

On peut rapprocher le supplément de recettes total (852 millions U.C.) d'un certain nombre de grandeurs caractéristiques (valeur moyenne sur cinq ans de 1962 à 1966) :

— la *production finale totale* : 9,36 milliards d'U.C. (soit 9,1 %) ;

— la *valeur ajoutée* par le secteur agricole aux prix du marché : 6,9 milliards (soit 12,3 %) ;

— le *résultat brut d'exploitation* (c'est-à-dire la quantité précédente diminuée des assurances, intérêts, salaires et cotisations sociales, solde impôts moins subventions, fermage et métayage) : 5,3 milliards d'U.C. (soit 16,1 %).

Colonne : quantités en excédent par rapport à l'utilisation en France

Ce sont les quantités moyennes qui n'ont pas trouvé d'utilisation en France et qui de ce fait ont dû être exportées (on n'a pas approfondi le cas du blé dénaturé).

L'évaluation des quantités de lait excédentaires est incertaine.

Colonne : diminution de recettes en cas d'écoulement des excédents en dehors du Marché commun aux frais des producteurs

On a supposé que l'Etat et les contribuables effectueraient les mêmes sacrifices que par le passé pour l'écoulement des quantités qui ne trouvaient pas leur emploi en France. Pour ces quantités, les producteurs recevraient donc les prix indiqués dans la colonne « prix à la production sans le marché commun » et ils subiraient une certaine perte de recette par rapport à la situation « marché commun ». Cette recette qu'ils perdraient, c'est ce qui leur vaut le fait que les autres pays du marché commun leur achètent leurs produits au prix « marché commun » et que le F.E.O.G.A. en subventionne l'écoulement à perte sur les marchés mondiaux.

On constate que la *perte serait plus sensible pour les producteurs de produits végétaux qu'animaux*. On constate aussi qu'au total le *supplément de recettes imputables au marché commun ne serait écorné que de 15 %*. En d'autres termes, le *supplément de recettes dont bénéficient les agriculteurs français provient à concurrence de 85 % du fait que*

les prix des produits consommés en France (principalement blé, produits laitiers et la viande) sont plus élevés.

Le marché commun agricole aura été aussi une *opération involontaire de redistribution du revenu entre les différentes catégories socio-professionnelles françaises.*

COMMENTAIRES DES GRAPHIQUES

Ces graphiques mettent en valeur deux évolutions de sens contraire :

— le développement des échanges intra-communautaires de produits agricoles a été plus rapide que celui des importations de même nature en provenance des pays tiers (indice en 1967 sur la base 1958 : 308,9 contre 142,8 pour l'ensemble des produits agricoles ; indice 334,5 contre 138,1 pour les produits réglementés) ;

— néanmoins le développement des importations agricoles en provenance des pays tiers a été presque aussi rapide que celui de l'ensemble des produits (indice 142,8 contre 191,1).